

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2539

20 octobre 2011

SOMMAIRE

Chrissi's Service@Home S.a r.l121826	G.i. S.P. Invest S.A
Chrissi's Service@Home S.à r.l121826	Glass Ceyssens Luxembourg S.A 121827
Chrissi's Service@Home S.à r.l121827	Glenelg Investments S.à r.l121868
CPI Asia Investment S.à r.l	Globehotels S.A121869
Damasca S.A121828	Gold Properties S.A121869
Delta Spain S.à r.l., SICAR121828	Gold-Rush S.A
Dentsply S.à r.l121861	Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.
Diamond Cove Holding S.A121828	121869
Dream International S.A121828	Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l.
EastNets Europe S.A121829	121869
EastNets LU S.A	Harbor Phase I G.P S.à.r.l121870
Eden Real Estate Development A.G 121830	Harbor Phase II G.P. S.à.r.l
Electricité WATRY S.à r.l121828	Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l121870
Element Power Sàrl121831	HCP Health Care Products S.A121871
Eltis	Immo 55 S.A
EOI European & Overseas Investment S.à	Immo-Centre S.à r.l
rl	Immotras S.A
EOI Fire S.à rl121830	Infinitec Group S.à r.l121872
EOI Property S.à r.l	Invex, S.à r.l. SPF121871
Erelid S.A121850	Invex, S.à r.l. SPF121871
ESCENT Luxembourg S.A121850	Isaias S.A121872
European CleanTech I Holding S.à r.l121829	Key Business Services S.A121871
European Real Estate Opportunities GP	Kirchberg Consulting S.A121852
121829	Kookaburra Capital S.à r.l121872
European Staff Office S.à r.l121829	Le Sommet S.à r.l121826
Fact Invest121851	Manuel Investments S.A
Fili	MGP Craven JV S.à r.l
Finascala Investment S.A121851	Morgan Stanley Derivative Products (Lu-
Fondiam S.A121851	xembourg) S.à r.l
Fralice Investments S.A121852	NWL Luxembourg Holding S.à r.l 121868
G.i. S.P. Invest S.A121861	Prologis Fund Management S.à r.l 121826
G.i. S.P. Invest S.A	Uneuma (United Europe Market) S.A 121871



Chrissi's Service@Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 139.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123708/9.

(110142279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Le Sommet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 86.993.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse du gérant, Monsieur Gérard Matheis:

Gérard Matheis, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, Luxembourg

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LE SOMMET S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011123829/15.

(110142733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Chrissi's Service@Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 139.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123709/9.

(110142525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Prologis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.100,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 124.622.

Rectificative de la mention déposée au RCS le 2 septembre 2008, sous la référence L080131195

La présente mention rectificative remplace la mention déposée au R.C.S. le 2 septembre 2008, sous la référence L080131195:

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 7 août 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur Arthur Gérard Marie Tielens de ses fonctions de président du conseil de gérance de la Société avec effet au 7 août 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Ellen Frances Hall, ayant son adresse au 45, rue des Archives, 75003 Paris, France, comme gérante de la Société à compter du 7 août 2008 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Yves Wagner, gérant
- Monsieur Arnaud Dubois, gérant
- Madame Alison Maurine Hill, gérante
- Madame Ellen Frances Hall, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



PROLOGIS FUND MANAGEMENT S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2011123346/24.

(110141601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Glass Ceyssens Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5424 Gostingen, 7, rue Bildgen.

R.C.S. Luxembourg B 104.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2011

Il a été décidé,

- 1) d'accepter le changement d'adresse privée de son Administrateur-délégué, Monsieur Dirk CEYSSENS, qui est désormais domicilié à B-3550 Heusden-Zolder, Mijmverkerslaan 35.
- 2) d'accepter le changement d'adresse de son Commissaire, la société FN-SERVICES S.à r.l. dont le siège social se situe à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 août 2011.

Pour Glass Ceyssens Luxembourg

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signatures

Référence de publication: 2011126810/21.

(110144984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Chrissi's Service@Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 139.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123710/9.

(110142527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

CPI Asia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.972.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique (ci-après l'Assemblée) qui s'est tenue en date du 24 août 2011 que:

- 1. L'Assemblée a décidé la clôture de la liquidation de la société;
- 2. Les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au 44, avenue J.-F. Kennedy, Kirchberg, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1 er septembre 2011.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011123714/16.

(110142091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011123718/11.

(110142586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Electricité WATRY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 38, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123731/9.

(110142336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Damasca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.199.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMASCA S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011123722/12.

(110142743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Diamond Cove Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAMOND COVE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011123726/10.

(110142135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Dream International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.181.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREAM INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011123727/10.

(110142361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



EastNets Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.657.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011123728/11.

(110142403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

EastNets LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominique FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2011123729/11.

(110142458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

European CleanTech I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.925.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011123734/12.

(110142230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

European Real Estate Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011123737/11.

(110142583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

European Staff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123738/9.

(110142259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



Eden Real Estate Development A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 121.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011123740/12.

(110142760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Eltis, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123741/10.

(110142333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

EOI European & Overseas Investment S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.777.760,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.581.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse de Monsieur Gaston-Jacques MURRAY, Gérant demeurant au 11, rue du Théâtre, CH- 1820 Montreux, Canton de Vaud, Suisse.

Le 1 er septembre 2011.

Certifié sincère et conforme

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2011123742/13.

(110142647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

EOI Fire S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.734.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.582.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse de Monsieur Gaston-Jacques MURRAY, Gérant, demeurant au 11, rue du Théâtre, CH- 1820 Montreux, Canton de Vaud, Suisse.

Le 1 er septembre 2011.

Certifié sincère et conforme

EOI FIRE S.à r.l.

Référence de publication: 2011123743/13.

(110142472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

EOI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.015.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.029.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse de Monsieur Gaston-Jacques MURRAY, Gérant, demeurant au 11, rue du Théâtre, CH- 1820 Montreux, Canton de Vaud, Suisse.



Le 1 ^{er} septembre 2011. Certifié sincère et conforme EOI PROPERTY S.à r.l.

Référence de publication: 2011123744/13.

(110142723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.102.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 136.764.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 794 du 2 avril 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2011123843/15.

(110142540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Element Power Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 163.057.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of August.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hudson Capital GP, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at c/o National Corporate Research, Ltd, 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, USA, registered with the State of Delaware, with Tax ID number 84-1722010, here represented by Laure MERSCH, attorney-at-law, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Teaneck, New Jersey, USA, on July 14, 2011, The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration.

Art. 1. Name. The name of the company is "Element Power SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the managers of the Company. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the managers. If the managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The object of the Company is the holding of unlimited shares in Element Power Capital S.C.A. SICAR a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg which is further subject to the law dated June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (the "SICAR law") in the capacity of managing general partner of that company.
- 3.2. The Company will not act as managing general partner or investment advisor in respect of any other entity not forming part of the same group, unless the respective prior approval of the competent authority is given.
- 3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.4. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares.

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at nineteen thousand American dollars (USD 19,000), represented by seven hundred and sixty (760) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five American dollars (USD 25) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least three managers, with a maximum of five members, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. Powers of the Board
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.



- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) In the event the shareholder(s) has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.
- (i) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.



- 11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
 - 12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 13. Auditors.

- 13.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 13.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the shareholders must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.



Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Hudson Capital GP, LLC, represented as stated above, subscribes to seven hundred and sixty (760) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five American dollars (USD 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nineteen thousand American dollars (USD 19,000).

The amount of nineteen thousand American dollars (USD 19,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,150.- EUR

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Pedro BARRIUSO, manager, born on 16 September 1961 in Bilbao, Spain, professionally residing at Edifici America, Avda Bruselas 13, 1°D, 28108 Allobendas, Madrid, Spain;
- Alan DUNDON, manager, born on April 18, 1966 in Baile Átha Cliath, Dublin, Ireland, professionally residing at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg Grand-Duchy of Luxembourg;
- Alain PEIGNEUX, manager, 27 February 1968 in Huy, Belgium, professionally residing at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Shaun KINGSBURY, manager, born on 30 November 1966 in Belfast, Ireland, professionally residing at 1 st floor, 3 Sheldon Square, London W2 6HY, United Kingdom.
 - 2. The registered office of the Company is located at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg-Kirchberg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le troisième jour de août,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Hudson Capital GP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, USA, dont le siège social se situe c/o National Corporate Research, Ltd, 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, USA, inscrite auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro fiscal 84-1722010, représentée par Laure MERSCH, avocate à la cour, avec adresse professionnelle au 18, 20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Teaneck, New Jersey, USA, le 14 juillet 2011, Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Element Power SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.



2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la détention d'actions de commandité dans Element Power Capital S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, également régie par la loi du 15 juin 2004 sur les société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la Loi SICAR) en sa capacité d'associé commandité gérant de la Société.
- 3.2. La Société n'agira en tant qu'associé commandité gérant ou conseiller d'investissement pour une autre société ne faisant pas partie du même groupe qu'avec l'accord préalable de l'autorité compétente.
- 3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000), représenté par sept cent soixante (760) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé de trois gérants minimum, et de cinq gérants maximum, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.



Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) Si le/les associé(s) ont nommés des gérants de différentes catégories (soit des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.
- (iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l' Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.



- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

- 11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération.



Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Hudson Capital GP, LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept cent soixante (760) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000).

Le montant de dix neuf mille dollars américians (USD 19.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.150,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Pedro BARRIUSO, gérant, né le 16 septembre 1961 à Bilbao, Espagne, résidant professionellement à Edifici America, Avda Bruselas 13, 1°D, 28108 Allobendas, Madrid, Espagne;

Alan DUNDON, gérant, né le 18 avril 1966 à Baile Átha Cliath, Dublin, Irlande, résidant professionnellement au Aérogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

Alain PEIGNEUX, gérant, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg; et Shaun KINGSBURY, gérant, né le 30 novembre 1966, à Belfast, Irelande, résidant professionnellement à 1 st floor, 3 Sheldon Square, London W2 6HY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signature: Laure MERSCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2011. Relation GRE/2011/2967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119879/471.

(110137626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

MGP Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.445.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED

The company MGP SH Craven S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register, under number B162431,

here represented by Ms. Delloula AOUINTI, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed party is the sole partner of "MGP Craven JV S.à r.l.", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 162.445, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 21, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, as amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on July 29, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Reclassification of the existing capital into parts of class A, class B and class C;
- 2. Amendment and restatement of the Company's articles of association;

After deliberation, the Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Partner hereby resolves to re-classify the Company's existing capital into three classes of parts: 16,091 parts of Class A, 8,099 parts of Class B and 5,810 parts of Class C.

Second resolution

The Partner decides to amend and restate the Company's articles of association so that they shall read with immediate effect as follows:

" Art. 1. The existing partners and all persons and entities who become partners in future (individually, the "Partner" and collectively, the "Partners") form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity in the Grand Duchy of Luxembourg, as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations in MGP HoldCo Craven S.à r.l. ("Hold Co") and via Hold Co, in MGP Craven S.à r.l. ("Hold Co 2"), and via Hold Co 2 in Craven Ostergade 52 ApS (company registration number 27 35 69 82) and Craven Ostergade 60 A/S (company registration number 29 53 47 80), two Danish companies ("Project Cos") (as all such companies may be renamed from time to time) holding real estate known as Ostergade 52 ("Ostergade 52") and Ostergade 60 located at 27 and 53 Købmager Kvarter, Copenhagen, Denmark (collectively the "Property") and to own, develop, operate, market, lease, manage and sell the Property as may be provided for in any business plan of the Company and any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time.
- 2.2 Within the limits of its activity and subject to any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time, the Company may grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group. It may also borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.
- 2.3 Subject to any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time, the Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects. The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.



- Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period.
- Art. 4. The Company's denomination shall be "MGP Craven JV S.à r.l.".

Art. 5.

- 5.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.
- 5.3 Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6.

- 6.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and fourteen thousand Danish Krone (DKK 114,000.-), represented by sixteen thousand ninety one (16,091) class A parts, eight thousand one hundred ninety nine (8,099) class B parts and five thousand eight hundred ten (5,810.-) Class C parts, each in registered form with a par value of three point eighty Danish Krone (DKK 3.80), all subscribed, issued and fully paid up.
 - 6.2 An issue premium may be paid on each class of parts.
- 6.3 All classes of parts carry the same rights and obligations save as otherwise described hereinafter or in any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time.
- **Art. 7.** Subject to any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time, the Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved as a Major Decision under Article 14 and in compliance with any further requirement set out in any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time.

- Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 9.** Neither creditors nor heirs of the Partners may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

Art. 10.

10.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of a minimum of three (3) managers who need not be Partners but a majority of whom shall be resident in Luxembourg (individually, a "Manager" and collectively, the "Managers").

The Managers shall be elected and designated as such by the Partners upon proposal by the holders of the class A parts.

The Managers shall not be entitled to remuneration in their capacity as Managers of the Company but may be paid such reasonable travel, hotel and other expenses as may be properly incurred in connection with the discharge of such Managers' duties, including but not limited to those incurred in attending or returning from meetings of the Board of Managers.

The Partners may decide to dismiss Managers without giving any reason. However, subject to any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time, each Manager can only be removed and replaced upon the request or subject to the prior written consent of the holders of class A parts.

- 10.2 On proposal of the holders of class A parts, the Managers may elect a chairman to preside at any meetings of the Board of Managers and any general meeting of partners and determine the period for which he or she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one (1) of their number to be ad hoc chairman of the meeting.
- 10.3 In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its objects except for those decisions that are reserved to the Partners. Any Manager may call a meeting of the Board of Managers.
- 10.4 Meetings of the Board of Managers shall take place at least quarterly and, in any case, when the interest of the Company so requires at the Company's registered office or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the



Board of Managers may from time to time determine. Whenever practicable, at least four (4) business days' notice of each meeting of the Board shall be given to each Manager and Observer entitled to attend and the notice shall be accompanied by an agenda and a board paper setting out, in such reasonable detail as may be practicable in the circumstances, the subject matter of the meeting. In an emergency, board meetings may be convened by giving such notice not less than forty eight (48) hours in advance if necessary. Breach of this clause shall not affect the validity of any meeting of the Managers which has otherwise been validly convened. The notice may be sent by courier, registered or simple mail, or fax

- 10.5 A quorum shall exist at any meeting of the Board of Managers if at least half of Managers are present or represented. If a quorum is not present at a meeting of the Board of Managers at the time when any business is considered, any Manager may require that the meeting be reconvened. If practicable at least two (2) Business Days' notice of the reconvened meeting shall be given. At the reconvened meeting, a quorum shall exist with respect to those matters on the agenda, which were not disposed of at the original meeting if any two or more Managers are present or represented.
- 10.6 A Manager may participate in and vote at a meeting by by means of a conference telephone, a video-conference facility or any other communication equipment which allows all persons participating in the meeting to hear each other provided the meeting of the Board of Managers shall be chaired and decisions taken in Luxembourg. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting and shall count towards the quorum.
- 10.7 A Manager may be represented at any meeting of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him or her. He/she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.
- 10.8 Except as provided for in Article 14 and in order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented at the meeting and each Manager shall have one vote.
- 10.9 Written resolutions signed by all the Managers of the Company will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened, held and constituted. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.
- 10.10 The signature of any two Managers shall be required to bind the Company save that signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 11.

- 11.1 The Partner holding the B parts shall be entitled to appoint one person and the Partners holding the C parts shall between them, be entitled to appoint one person as an observer (the "Observers"). Each Partner who has appointed an Observer shall be entitled to remove the Observer appointed by it and to appoint another person in his or her place, by giving notice in writing to the Company and the other Partners.
- 11.2 The Observers shall have the right to attend the meetings of the Board of Managers (by phone, electronic means or in person) but shall not be entitled to vote, nor shall the Observers be regarded as an officer of the Company nor shall he or she be counted in the quorum of any meeting of the Board.
- 11.3 The Observers shall be given copies of all notices of meetings, board papers and other written information despatched to the Managers at the same time as such information is dispatched to the Managers and copies of the minutes of the meetings within ten (10) business days of such meetings.
- 11.4 For the purposes of this article 11, all the Partners holding C parts shall be deemed to be one Partner and shall together be entitled to appoint one Observer between them and under no circumstances shall there be more than two Observers.
- 11.5 The Observers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Observers but may be paid such reasonable travel and other expenses as may be properly incurred by them in connection with attending the meetings of the Board of Managers.

Art. 12.

12.1 The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he/she becomes involved as a party or otherwise by reason of him/her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for negligence, or willful misconduct in the conduct of his/her office. In the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.



12.2 The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13.

13.1 Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 14.

- 14.1 No action or decision relating to any Major Decision (as defined below) shall be taken (whether by the Board of Managers or the Partners or any officer of the Company) unless the Partners give their prior approval to proceed either in writing or at a partners' meeting.
 - 14.2 Unless a Major Decision is expressly set forth in a business plan, any Major Decision shall require:
- 14.2.1 in the case of all Major Decisions (except for Conflict Major Decisions as further defined below), (i) the consent of all the holders of the A parts (ii) the consent of all the holders of the B parts and (iii) the consent of the majority of the holders of the C parts then in issue; and
- 14.2.2 in the case of Conflict Major Decisions the consent of (i) the holders of the B parts and (ii) the consent of the majority of the holders of the C parts then in issue.
 - 14.3 A "Major Decision" is a decision in relation to any of the following:
- Any (direct or indirect) sale of the Property other than (i) by means of a sale of one or more JV Group Companies (as defined below) pursuant to the Business Plan (as defined below) or (ii) by means of a sale of one or more JV Group Companies where the Partners achieve certain agreed upon returns in respect of such sales, all pursuant to any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time;
- Any material amendments to the Business Plan or Project Budget, such business plan or project budget having been notified to the Company from time to time by the Partners (respectively the "Business Plan" and the "Project Budget") (other than as envisaged in such Business Plan or Project Budget);
- Any application of capital or shareholder loans for purposes other than as specified in the Business Plan and Project Budget;
- Any amendments to the business lease agreement to be entered into with respect to part of the Property known as Ostergade 52, title number 53 Købmager Kvarter comprising 42.595 square meters between (i) Craven Ostergade 52 ApS and (ii) Illum A/S;
- Any amendment to any earn-out payment provided for in any agreement entered into by any JV Group Company (as defined below) or the Partners from time to time (other than an amendment already contemplated in such agreement);
- Any investments/acquisitions or divestments of shares, business or assets by the Company or any JV Group Company including the sale or transfer of the Property (whether direct or indirect), other than in accordance with the Business Plan or as otherwise expressly provided for in any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time;
- Any granting of security over the Property, any of the JV Group Companies or other Company assets other than in connection with the Existing Third Party Financing, any refinancing, early repayment or New Debt Financing, which may be permitted and defined from time to time in any agreement entered into by all the Partners from time to time
- Altering the debt or equity capital, or debt or equity capital structure, of the Company or any of its subsidiaries from time to time (each a "JV Group Company" and "JV Group Companies" shall be construed accordingly and together with the Company forming the "JV Group") including share buy-backs, returns of capital etc or creating new debt/equity issues/ allotments/loans, including options, warrants and other convertibles or other security and/or any amendment or reduction of the share capital, share premium account or capital redemption reserve and/or altering the group structure of the Company or any JV Group Company other than such matters expressly permitted pursuant to any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time;
- Distributions by the Company other than in accordance with the distribution waterfall provisions including distributions in kind, contained in any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time;
- Any material amendment to or repayment of any third party debt put in place from time to time by the Company or any JV Group Company;
- Any amendment to any development management agreement to which the Company or any JV Group Company is a party which would vary the scope of services, alienation provisions and/or fees payable and any appointment of any new manager under the development management agreement which is not an affiliate of the development manager;
- Any amendment to any operating agreements to which the Company or any JV Group Company is a party which would vary the scope of services and/or fees payable;
- Any material amendment to the form of any loan agreements governing loans from the Partners to the Company as may be set out in any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time;



- Any amendment to the fees payable under any financing arrangement agreements to which the Company or any JV Group Company is a party;
- Any solvent or insolvent merger or reconstruction of assets/shares by or in respect of the Company or any JV Group Company;
 - Taking steps to wind up, liquidate or dissolve the Company or any JV Group Company;
 - The establishment of any new subsidiary within the IV Group;
 - Implementing or changing any accounting policies (save as required by applicable laws or regulations) of the JV Group;
 - Entry into or termination of any contract or arrangement between related parties other than on arm's length terms;
 - Any amendment to the constitutional documents/articles of association of any member of the IV Group;
 - Altering the tax residency/structure/status of any member of the IV Group Company; and
- Any member of the JV Group initiating or being involved in litigation or entering into or waiving any settlement agreement in respect of a claim (or a number of claims relating to the same matter) in excess of EUR 250,000.
- 14.4 A "Conflict Major Decision" is a decision in relating to a right of action which the Company or any JV Group Company may have in respect of the breach, enforcement or termination of an agreement entered into with the holder of A parts or any of its affiliates where the holder of A parts or its affiliate is (i) responsible for the relevant breach, (ii) the party against which the relevant obligation is being enforced, or (iii) a party to the agreement which is the subject of the action.
 - Art. 15. The Company's financial year commences on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.

Art. 16.

- 16.1 Each year, the Board of Managers shall prepare upon closing of the books and records of the Company on the 31 st of December, an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities and a summary of all the Company's commitments and any debts owed by the Managers, other officers of the Company and the Partners to the Company (if any), as well as the Company's annual financial statements, including consolidated balance sheet, profit and loss account, capital accounts, a consolidated statement of cash flows and accompanying notes (if required) and the stand alone balance sheet, profit and loss account and accompanying notes.
- **Art. 17.** The operations of the Company shall be reviewed and the annual financial statements audited by one (1) or more statutory or independent auditor(s). The general meeting of Partners shall appoint the statutory or independent auditor(s) for a fixed term ending after each annual general meeting of the Partners.

Δrt. 18.

- 18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.
- 18.2 Five per cent (5%) of said net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the general meeting of Partners but only in accordance with the provisions of any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time.
- 18.3 In addition to this statutory reserve and any other reserve required by law and subject to any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time, the Board of Managers may create such capital reserves from time to time as they may determine are appropriate and shall create a capital surplus reserve from funds received by the Company as premiums. The Board of Managers is authorised to make any payment of dividends or other distribution to holders of parts out of this capital surplus reserve but only in accordance with the provisions of any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time.
- 18.4 The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to the two (2) following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the meeting of the Board of Managers to approve the same; and the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits and reserves exist.
 - 18.5 Any distribution of dividends, redemption and liquidation proceeds is payable
- (i) firstly in payment of any outstanding accrued interest and principal in respect of loans by the Partners to the Company as may be specified in any agreement entered into between all the Partners from time to time;
- (ii) secondly in payment to each Partner, pro rata to the number of parts then held by such Partner, until each has been paid (on a cumulative basis together with any previous distributions made) a sum equal to the total subscription price (including any element of premium paid) for such parts; and
- (iii) finally in payment to the Partners as dividends, pro rata to the ratio that the Invested Capital immediately prior to the distribution bears to the aggregate Invested Capital of all Partners.
 - 18.6 "Invested Capital" means in relation to a Partner at any time the aggregate of
- (i) the total amount subscribed by such Partner (or its predecessor in title) for its parts (including any premium paid), and



- (ii) the total principal amount outstanding under certain loans drawn down from or vested in that Partner from time to time as may be described in any agreement entered into by the Partners from time to time.
- **Art. 19.** At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.
- **Art. 20.** Each of the Partners will refer to legal provisions or any agreement that may be entered into amongst all the Partners from time to time on all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour d'août;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société MGP SH Craven S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162431,

ici représentée par Mademoiselle Delloula AOUINTI, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing-privé;

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que spécifiée ci-avant, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

La partie susnommée est l'associé unique de «MGP Craven JV S.à r.l.», ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.445, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, tel que modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 29 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Reclassification du capital existant en parts de classe A, B et C;
- 2. Modification et refonte des statuts de la Société;

Après délibération, l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide, par la présente, de reclasser le capital de la Société en trois classes de parts sociales: 16.091 parts de classe A, 8.099 parts de classe B et 5.810 parts de classe C.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier et reformuler les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Les associés et toute personne et entité juridique qui deviendront associés à l'avenir (individuellement «l'Associé» et collectivement les «Associés») constituent une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).



Art. 2.

- 2.4 La Société a pour objet la prise de participations dans la société MGP HoldCo Craven S.à r.l. («Hold Co») et par l'intermédiaire de Hold Co, dans la société MGP Craven S.à r.l. («Hold Co 2»), et par l'intermédiaire de Hold Co 2 dans la société Craven Ostergade 52 ApS (numéro d'inscription 27 35 69 82) et Craven Ostergade 60 A/S (numéro d'inscription 29 53 47 80), deux sociétés danoises («Project Cos») (ces sociétés pourraient avoir une autre dénomination) propriétaires de biens immobiliers tels que Ostergade 52 («Ostergade 52») et Ostergade 60 situées au 27 et 53 Kobinager Kvarter, Copenhague, Danemark (collectivement la «Propriété») et de détenir, développer, exploiter, mettre sur le marché, louer, administrer et vendre la Propriété tels que prévus pour le plan d'affaires (business plan) de la Société et toute autre convention conclue par tous les Associés.
- 2.5 Dans les limites de ces activités et sous réserve des accords conclus entre les Associés, la Société peut accorder des prêts, contracter des emprunts, avec ou sans garantie, et être le garant d'autres personnes ou sociétés du même groupe. Elle peut emprunter avec ou sans intérêt sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations par placement privé.
- 2.6 Sous réserve des accords conclus par les Associés, la Société peut effectuer toute opération financière, industrielle ou commerciale, liée directement ou indirectement à son objet social. En général, la Société peut adopter des mesures de contrôle et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
 - Art. 3. La Société a été constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société porte la dénomination de «MGP Craven | V S.à r.l.».

Art. 5.

- 5.4 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à une autre adresse dans la Commune par décision du Conseil de Gérance de la Société.. Le siège social peut être transféré dans un autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée conformément aux dispositions statutaires.
- 5.5 Les filiales, succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance de la Société.
- 5.6 Si le Conseil de Gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont survenus ou imminents de manière à empêcher les activités normales de la Société avec son siège social ou la communication aisée entre celui-ci et l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. Malgré le transfert temporaire du siège social, de telles mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui demeurera luxembourgeoise.

Art. 6

- 6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille Couronnes danoises (DKK 114.000,-) représenté par seize mille quatre-vingt-onze parts de Classe A, huit mille quatre-vingt-dix-neuf parts de Classe B et cinq mille huit cent dix parts de Classe C, d'une valeur nominale de trois Couronnes danoises et quatre-vingt øre (DKK 3,80) chacune, entièrement souscrites et libérées.
 - 6.2 Une prime d'émission peut être versée pour chaque classe des parts.
- 6.3 Toutes les classes des parts ont les mêmes droits et obligations, à l'exception de celles décrites ci-après ou sous réserve d'accords conclus entre les Associés.
 - Art. 7. Sous réserve d'accords conclus par les Associés, les parts de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles peuvent être cédées aux nouveaux Associés après résolution prise par les Associés au cours d'une assemblée générale, et approuvée en tant que décision importante conformément à l'article 14 et à toute disposition énoncée dans un accord conclu par tous les Associés.

- **Art. 8.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des Associés ne mettra pas fin à la Société.
- Art. 9. Ni les créanciers ni les héritiers des Associés ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, engendrer une charge sur les biens ou actes de la Société.

Art. 10.

10.1 La Société est dirigée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance) composé d'au moins trois (3) Gérants qui ne sont pas nécessairement des Associés, mais une majorité d'entre eux doivent résider à Luxembourg (individuellement, un «Gérant» et collectivement des «Gérants»). Les Gérants seront élus et désignés par les Associés sur proposition des partenaires de la classe A. Ils n'auront pas droit à une rémunération en leur qualité de Gérants de la Société, mais leurs frais raisonnables de déplacement, d'hôtel et autres seront payés lors de l'exercice de leurs fonctions de Gérant, comprenant mais non limités aux frais encourus pour la participation ou le retour des réunions du Conseil de Gérance.



Les Associés peuvent décider de révoquer des Gérants sans justification. Cependant, sous réserve de tout accord conclu entre tous les Associés, chaque Gérant peut seulement être révoqué et remplacé sur demande ou après autorisation écrite des partenaires de la classe A.

- 10.2 Sur proposition des Associés de la classe A, les Gérants peuvent élire un président pour présider les réunions du Conseil de Gérance et toute assemblée générale des Associés et déterminer la période de la durée en fonction; mais, si un Président n'est pas élu ou si le Président, lors d'une réunion, n'est pas présent endéans les cinq (5) minutes après l'heure fixée, les Gérants présents peuvent choisir un (1) de leurs membres pour être le Président ad hoc de la réunion.
- 10.3 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer ou autoriser tout acte ou opération liée à son objet social, à l'exception des décisions réservées aux Associés. Tout Gérant peut convoquer une réunion du Conseil de Gérance.
- 10.4 Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au moins tous les trois mois et, dans tous les cas, lorsque l'intérêt de la Société l'exige, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg selon les décisions prises par le Conseil de Gérance. Si possible, pour chaque réunion du Conseil de Gérance, l'avis de convocation doit être notifié au moins quatre (4) jour ouvrable avant sa tenue à chaque Gérant et observateur ayant le droit de participer et cet avis sera accompagné d'un ordre du jour et d'un document expliquant l'objet de la réunion. En cas d'urgence, les réunions du Conseil peuvent être convoquées avec un préavis d'au moins quarante-huit (48) heures, si nécessaire. Le non-respect de cette clause n'aura aucune incidence sur la validité de toute réunion des Gérants qui auraient été valablement convoquées autrement. L'avis peut être envoyé par courrier, lettre recommandée ou non, ou fax.
- 10.5 Un quorum sera atteint à chaque réunion du Conseil de Gérance si au moins la moitié des Gérants sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de Gérance, tout Gérant peut demander que la réunion soit à nouveau convoquée. Si possible, un avis d'au moins deux (2) jours ouvrables sera donné pour convoquer à nouveau la réunion. A cette réunion, un quorum sera atteint en relation avec les points inscrits à l'ordre du jour, qui n'ont pas été réglés lors de la réunion initiale si deux ou plusieurs Gérants sont présents ou représentés.
- 10.6 Un Gérant peut participer et voter à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toute personne de participer à la réunion à condition que la réunion du Conseil de Gérance soit présidée à Luxembourg et que les décisions y soient adoptées.. La participation d'un Gérant à une réunion est considérée comme une présence personnelle à cette réunion et elle est comptabilisée pour le quorum.
- 10.7 Un Gérant peut être représenté à toute réunion du Conseil par un mandataire, nommé par écrit et qui sera un autre Gérant de la Société. Le vote par procuration est considéré comme étant celui de l'Gérant..
- 10.8 A l'exception des dispositions de l'article 14 et aux fins de validité, les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des Gérants présents ou représentés lors de la réunion et chaque Gérant a droit à une voix.
- 10.9 Les décisions écrites signées par tous les Gérants de la Société seront valables et prendront effet comme celles prises lors d'une réunion valablement convoquée, tenue et constituée. Les signatures figureront sur un seul document ou sur plusieurs copies et peuvent être prouvées par lettre, fax ou autre moyen de communication similaire.
- 10. 10 La signature de deux Gérants est requise pour lier la Société. À l'exception de ces signataires, le pouvoir de signature pour tout type de transactions peut être délégué par décision du Conseil de Gérance à un Gérant ou à un tiers dans le cadre d'une transaction spécifique.

Art. 11.

- 11.1 Les associés détenant des parts de la classe B auront le droit de désigner une personne et ceux de la classe C peuvent désigner, parmi eux, une personne en tant qu'observateur (les «Observateurs»). Chaque associé, ayant nommé un observateur, aura le droit de le révoquer et de désigner une autre personne à sa place, en informant par écrit la Société et les autres associés.
- 11.2 Les observateurs ont le droit de participer aux réunions du Conseil de Gérance (par téléphone, moyens électroniques ou en personne), mais n'ont pas le droit de voter ni d'être considéré comme un responsable de la Société ni d'être comptabilisé dans le quorum de la réunion du Conseil.
- 11.3 Les observateurs et les Gérants recevront au même moment une copie de tous les avis des réunions, documents et toute autre information écrite et des copies des procès-verbaux des réunions leur seront adressés dans les dix (10) jours ouvrables suivants.
- 11.4 Aux fins de l'article 11, tous les associés détenant des parts de la classe C seront considérés être un Associé et auront le droit de nommer, parmi eux, un observateur ou deux tout au plus.
- 11.5 Les observateurs n'auront droit à aucune rémunération dans l'exercice de leurs fonctions, mais les frais raisonnables de déplacement et autres liés à leur participation aux réunions du Conseil de Gérance seront payés.

Art. 12.

12.1 Dans toute la mesure permise par la loi, la Société indemnisera toute personne qui est ou a été un Gérant ou dirigeant, de toute responsabilité et tous les frais encourus en relation avec toute enquête, plainte, action, procès ou procédure dans lequel il est impliqué en tant que partie ou autrement en sa qualité d'Gérant ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont il est un actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être



indemnisé par cette société et pour les montants payés ou les règlements effectués, à l'exception des cas dans lesquels il est jugé devant une juridiction compétente pour ces enquêtes, plaintes, actions, procès ou procédures comme étant responsable de négligence ou d'inconduite délibérée dans l'exercice de ses fonctions. Dans le cas d'un règlement, l'indemnisation sera versée en relation avec les points couverts par le règlement approuvé par une juridiction compétente ou un conseiller juridique précise à la Société que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses obligations.

- 12.3 En raison de leur position, les Gérants n'encourent aucune responsabilité personnelle liée à des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des représentants mandatés et sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé détient des droits de vote proportionnels à la détention de ses parts et il peut désigner un mandataire pour le représenter aux réunions.

Art. 14.

- 14.1 Toute décision relative à une décision importante (telle que définie ci-dessous) sera adoptée (que ce soit par le Conseil de Gérance ou les Associés ou tout dirigeant de la Société) après approbation écrite des Associés ou donnée lors d'une réunion des associés.
- 14.2 A moins qu'une décision importante ne soit expressément énoncée dans un business plan, toute décision importante requiert ce qui suit:
- 14.2.1 Dans le cas des décisions importantes (à l'exception des décisions importantes en cas de conflit telles que définies ci-dessous), (i) le consentement de tous les associés détenteurs des parts de la classe A (ii) le consentement de tous les associés détenteurs des parts de la classe B et (iii) le consentement de la majorité des associés détenteurs des parts de la classe C, dont les parts sont émises; et
- 14.2.2 En cas de décisions importantes en cas de conflit, le consentement des (i) associés détenteurs des parts de la classe B et (ii) le consentement de la majorité des associés détenteurs des parts de la classe C, dont les parts sont émises;
 - 14.3 Une "décision importante" est une décision se rapportant à ce qui suit:
- Toute vente directe ou indirecte de la Propriété autre que (i) par la vente par l'une ou plusieurs Sociétés du Groupe JV (tel que défini ci-dessous) conformément au plan d'affaires (business plan tel que défini ci-dessous), ou (ii) par la vente de une ou plusieurs Sociétés du Groupe JV par laquelle les Associés réalisent un certain rendement préalablement agreé en respect de ces ventes, tout ce qui précède conformément à tout accord conclu entre Associés de temps à autre;
- Toute modification importante apportée au business plan ou au projet de budget qui a été notifiée à la Société par les Associés (respectivement le «Business Plan» et le «Projet de Budget») (autre que celle envisagée dans le business plan ou projet de budget);
- Toute demande d'emprunt en capital ou de prêt d'actionnaire pour des buts autres que ceux énoncés dans le business plan ou le projet de budget;
- Toute modification au bail conclu relatif à la propriété connue en tant que Ostergade 52, parcelle 53 Kobmarger Kvater comprenant 42.595 mètres carrés entre (i) Craven Ostergade 52 ApS et (ii) Illum A/S;
- Toute modification à la clause d'intéressement prévue dans tout accord conclu par la société JV Group (telle que définie ci-après) ou les Associés (autre que celle envisagée précédemment dans une telle convention);
- Tout investissement/acquisition ou cession d'actions, d'affaires ou de biens par une Société ou une quelconque autre Société du JV Groupe comprenant la vente ou le transfert direct ou indirect de la propriété, autre que ceux conformes au business plan ou tel qu'expressément prévu dans tout accord conclu par les Associés;
- Tout octroi de sûreté grevant la Propriété, les biens des Sociétés JV ou touts autre actifs de la Société autres que ceux en relation avec le Financement Existant de Tierces Personnes, ou tout refinancement, remboursement anticipé ou Financement d'une Nouvelle Dette, qui peut être octroyée et prévue par un contrat conclu par tous les Associés.
- Modification de la dette ou du capital social ou d'une structure d'une dette ou de capital social de la Société ou ses subsidiaires (chacune étant une "société du Groupe JV" et des "sociétés du Groupe JV sera interprété conformément et ensemble avec la Société comme formant ensemble le "Groupe JV") comprenant le rachat des parts le rendement de capital etc ou l'émission de nouveaux emprunts/ de capital/attributions/prêts, comprenant les options, warrants ou autres convertibles ou les autres garanties et/ou toute modification ou réduction du capital social, des comptes de primes d'émission ou réserves en capital de la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV autres que ceux expressément autorisés conformément à tout accord conclu par les Associés;
- Distributions par la Société autre que celles conformes aux distributions des provisions incluant les apports en nature contenus dans une quelconque convention pouvant être conclue entre tous les Associés;
- Toute modification importante ou remboursement de toute dette d'autrui par une Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV;
- Tout amendement apporté au contrat de gestion dont la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV fait partie, qui adapte la gamme des services, les dispositions sur l'aliénation et/ou les frais payables et toute nomination d'un nouveau gérant selon le contrat de gestion n'étant pas affilié de Gérant de développement;



- Toute modification aux accords d'exploitation dont la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV fait partie qui adapte la gamme des services et/ou les frais payables;
- Toute modification importante à la forme du contrat de prêt régissant les prêts émis par les Associés à la Société telle que énoncée dans tout accord conclu entre Associés;
- Toute modification apportée aux droits payables selon un quelconque accord de financement dont la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV fait partie.
- Toute fusion solvable ou insolvable ou la reconstitution d'actifs/actions en respect avec la Société ou une quelconque autre Société du Groupe JV;
 - Mesures prises pour clôturer, liquider ou dissoudre la Société ou une quelconque autre société du Groupe JV;
 - La constitution de nouvelles filiales au sein du Groupe IV;
- La mise en place ou le changement de systèmes comptables (à l'exception de ceux exigés par les lois ou réglementations en vigueur) du Groupe JV;
- La conclusion ou la résiliation de tout contrat ou accord entre les parties autres que selon les conditions normales du marché;
 - Toute modification aux statuts de tout membre du Groupe IV;
 - Modification de la résidence fiscale/de la structure/du statut d'un membre du Groupe JV;
- Tout membre du Groupe JV intentant un procès ou y étant partie ou concluant ou renonçant à tout accord de règlement conformément à une action judiciaire (ou plusieurs actions judiciaires concernant la même matière) supérieure à EUR 250.000.
- 14.4 Une «décision importante en cas de conflit» est une décision relative à un droit d'action de la Société et toute autre Société du Groupe JV quant à la rupture, à l'exécution ou à la résiliation d'un accord conclu avec un associé détenteur de parts de la classe A ou une de ses filiales dans laquelle cet associé ou sa filiale (i) est responsable de cette rupture, (ii) la partie à l'égard de laquelle l'obligation a été exécutée ou (iii) une partie au contrat qui fait l'objet de l'action.
 - Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se clôture le 31 décembre.

Art. 16.

- 16.1 Chaque année, le Conseil de Gérance préparera la clôture des comptes de la Société au 31 décembre, un inventaire comprenant une estimation de la valeur des actifs et passifs de la Société et un résumé de tous les engagements de la Société et des dettes détenues par les Gérants, les autres dirigeants de la Société et les Associés, ainsi que les états financiers de la Société, incluant le bilan consolidé, le compte des pertes et profits, les comptes d'immobilisation, un état consolidé des liquidités et des notes jointes (si nécessaire) et le bilan seul, le compte des pertes et profits et des notes jointes.
- Art. 17. Les opérations de la Société seront réexaminées et les états financiers annuels seront contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes légaux ou indépendants. L'assemblée générale des Associés nommera un commissaire aux comptes légal ou indépendant pour une période déterminée prenant fin après chaque assemblée générale des Associés.

Art. 18.

- 18.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.
- 18.2 Cinq pourcent (5%) du bénéfice net est placé dans la réserve statutaire, jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pourcent (10%) du capital de la Société. Le solde peut être utilisé librement par l'assemblée générale des associés selon les dispositions de tout accord conclu par les Associés.
- 18.3 En plus de cette réserve statutaire et de toute autre réserve exigée par la loi et sous réserve de tout accord conclu par les Associés, le Conseil de Gérance peut créer de telles réserves de capital selon les circonstances et une réserve d'excédent à partir des fonds reçus par la Société en tant que primes. Le Conseil de Gérance est autorisé à payer les dividendes ou à procéder à la distribution aux détenteurs de parts à partir de sa réserve d'excédent, mais selon les dispositions énoncées dans l'accord conclu par les Associés.
- 18.4 Aussi souvent qu'il le juge utile et à tout moment pendant l'exercice social, le Conseil de Gérance est autorisé à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve des deux (2) conditions suivantes: le Conseil de Gérance peut prendre la décision de distribuer les acomptes sur dividende sur la base des comptes provisoires dressés dans les trente (30) jours avant la réunion du Conseil de Gérance chargée de les approuver; et les comptes provisoires, non vérifiés, doivent attester de bénéfices distribuables et de l'existence de réserves.
 - 18.5 Toute distribution de dividendes, rachat et liquidation est payable comme suit:
- (iv) premièrement en paiement de tout intérêt couru exigible et en relation avec les prêts faits par les Associés de la Société tels que spécifiés dans tout accord conclu entre les Associés;



- (v) deuxièmement en paiement à chaque associé au prorata du nombre de parts détenues par chaque Associé, jusqu'à ce que chacun ait reçu une somme égale au prix total de souscription (comprenant toute prime versée) pour ces parts; et
- (vi) finalement en paiement aux Associés en tant que dividendes au prorata du ratio entre le Capital Investi avant la distribution et le total du capital investi de tous les associés.
 - 18.6 En relation avec un Associé, le "Capital investi" signifie le total du
 - (iii) montant souscrit par cet Associé (ou son prédécesseur) pour ses parts (comprenant toute prime), et
- (iv) le montant en principal exigible pour certains prêts tirés par l'Associé tel que décrit dans tout accord conclu par les Associés.
- **Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être Associés ou non, désignés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 20.** Chaque Associé se référera aux dispositions légales ou à tout accord pouvant être conclu entre Associés sur toutes les questions non prévues par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, quelque que soit leur forme, en raison du présent acte, est estimé à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117211/582.

(110134488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Erelid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123746/9.

(110142460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

ESCENT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.231.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1 er septembre 2011

- 1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:
- 15, rue Edward Steichen
- L-2540 Luxembourg



Pour extrait conforme P. GOFFINET

Référence de publication: 2011123747/13.

(110142197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123757/10.

(110142278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Fact Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.336.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011123754/18.

(110142231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Finascala Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINASCALA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011123760/12.

(110142766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Fondiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123762/10.

(110142338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.188.

La société Georges & Associés S.àr.l. a dénoncé le siège social de la société KIRCHBERG CONSULTING S.A., sis au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 78188, avec effet au 29 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Gérant unique

Référence de publication: 2011123811/14.

(110142420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Gold-Rush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 52.687.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011123771/12.

(110142283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Fralice Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.952.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. Jean-Paul GUT, economist, residing at 22, Holland Villas Road, London, W148DH,

represented by Ms. Nellie ESPARZA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in her capacity as a Substitute Proxy Holder, by virtue of a given under private seal,

which proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a limited company (société anonyme) under the name of "FRALICE INVEST-MENTS S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary mea-



sures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is, the acquisition, sale, administration and renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxemburg or abroad.

The purpose of the Company is furthermore the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer, and may issue bonds and debentures, by way of private placement only.

In general, the Company investing in the real estate sector may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the second Monday of the month of December at 3.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.



A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda.

The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or



electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

- Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- **Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

- **Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.
- **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of July of each year and shall terminate on the 30 th of June of the following year.
- Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.



- **Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.
- **Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 30 th June 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, Mr. Jean-Paul GUT, duly represented by Ms. Nellie ESPARZA, prenamed, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is set at 1 (one), and that of the auditors at 1 (one).
- 2. The following person is appointed as director:

Mr François GEORGES, expert comptable, born in Luxembourg, on 20 March 1967, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The mandate of the Director will expire after the annual General Meeting of Shareholders of 2017.

3. The private limited liability company "Veridice s.à r.l.", established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154843, is appointed as statutory auditor of the Company.

The mandate of the Auditor will expire after the annual General Meeting of Shareholders of 2017.

4. The address of the registered office of the Company is fixed at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Paul GUT, économiste, domicilié à 22, Holland Villas Road, London, W148DH,

ici représentée par Mademoiselle Nellie ESPARZA, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,



laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1 er . Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «FRALICE INVESTMENTS S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l' «Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente, l'administration, la location, de tout bien immobilier soit au Grand-Duché au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes, sauf par voie d'offre publique, et procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la Société investissant dans le secteur immobilier, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.



Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de décembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.



Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas o lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature



de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

- **Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 ^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.
- Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2012.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Mr. Jean-Paul GUT, représenté par Mademoiselle Nellie ESPARZA, prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 20 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017.

3. La société à responsabilité limitée "Veridice s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154843, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ESPARZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. LAC/2011/36394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118279/499.

(110135803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

G.i. S.P. Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 43.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123764/9.

(110142129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.250.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-third day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is "Dentsply S.à r.l.".
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usu-fructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.



Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).



Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following person is appointed as sole manager for an unlimited duration:

Mr. Koenraad VAN DER HAEGEN, company director, born in Gand (Belgium), on April 9, 1973, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "Dentsply S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.



Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers.

Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux. Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.



- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.
- Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlé par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légale afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agrées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront règle, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 9 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124228/346.

(110143194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

G.i. S.P. Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 43.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123765/9.

(110142132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

G.i. S.P. Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 43.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123766/9.

(110142134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

NWL Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011123888/14.

(110142528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Glenelg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123767/9.

(110142503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



Globehotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.934.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBEHOTELS S.A.

Référence de publication: 2011123769/10.

(110142168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Gold Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLD PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2011123770/10.

(110142146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.089.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62494 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123773/10.

(110142240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Manuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 3 août 2011

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Alexander STUDHALTER, expert-comptable, demeurant à 8, Matthofstrand, CH - 6000 Luzern 14, Suisse.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011123850/15.

(110142440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011123776/11.

(110142131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



Harbor Phase I G.P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.297.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 septembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011123777/18.

(110142382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Harbor Phase II G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.298.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 septembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011123778/18.

(110142380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.299.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 septembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011123779/18.

(110142381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



HCP Health Care Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123782/10.

(110142860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Invex, S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 65.767.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011123787/11.

(110142481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Invex, S.à r.I. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 65.767.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011123788/11.

(110142482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Key Business Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 88.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 20109 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEY BUSINESS SERVICES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011123808/11.

(110142422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Immo 55 S.A., Société Anonyme, (anc. Uneuma (United Europe Market) S.A.).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.626.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. August 2011 geht hervor, dass:

Der Sitz der Gesellschaft nach L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich verlegt wird.

Luxemburg, den 30. August 2011.

Référence de publication: 2011123789/12.

(110142681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.



Immo-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 23.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123790/10.

(110142340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Immotras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 125.004.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123791/10.

(110142541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Infinitec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123794/10.

(110142564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Isaias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ISAIAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011123798/12.

(110142763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Kookaburra Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011128470/10.

(110147156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck